



# Taxe d'apprentissage 2022

## FORMULAIRE DE VERSEMENT

Depuis La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage qui est de 0,68% de la masse salariale. Vous pouvez directement verser 13% du montant de la taxe à l'établissement d'enseignement supérieur de votre choix.

Le lycée Polyvalent Ernest Hemingway de Nîmes peut prétendre à ces dépenses libératoires.

Vous pouvez donc flécher le versement des 13% de votre taxe d'apprentissage au Lycée Polyvalent Ernest Hemingway de Nîmes.

### UAI : 0300027s – Lycée Polyvalent Ernest Hemingway

#### Entreprise

Raison sociale : .....

N°SIRET : .....

Activité principale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Adresse mail : .....

#### Votre versement

Montant du solde de votre taxe d'apprentissage en notre faveur : .....

A réception de votre règlement, un reçu libératoire vous sera transmis (Article R.6241-20)

Votre mode de paiement :

- Chèque à libeller à l'ordre de « Agent Comptable Lycée Ernest Hemingway »
- Virement en date du ..... Mentionner « Raison Sociale » + TA2022 dans le libellé du virement.

Le montant du versement correspond au calcul suivant : masse salariale x 0.68 % x 0.13 %

Formulaire de versement à retourner au : Lycée Ernest Hemingway  
 98 Avenue Jean Jaurès  
 30900 Nîmes

#### Gestionnaire de la Taxe d'apprentissage

Email : gest.0300027s@ac-montpellier.fr      Tel : 04.66.04.93.73

#### Contact

Nom/Prénom : Alain Eyssette Directeur Délégué aux formations professionnelles et technologiques

Email : ddfpt.hemingway@ac-montpellier.fr      Tel : 04.66.04.93.74

Date : .....

Cachet de l'entreprise :

Nom, Fonction et signature : .....

.....